

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2024

VI. Approbation du modèle financier pour les diplômés universitaires

Le modèle financier existant pour l'ouverture d'un diplôme universitaire a été actualisé selon les travaux engagés dans le cadre du projet Connaissance des coûts des activités, présentés au Conseil d'Administration du 17/11/2023.

Documents joints :

Annexe 1 : Modèle financier pour les diplômés universitaires.

Annexe 2 : Fiche de coût standard.

Le Conseil d'administration approuve le modèle financier pour les diplômés universitaires.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	19
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 26/06/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Modèle financier pour les diplômes universitaires

La décision d'ouverture d'un Diplôme Universitaire (DU) doit s'appuyer sur des critères objectifs permettant de rendre compte de l'adéquation avec la demande sociétale, de l'alignement avec la stratégie de l'établissement et de la capacité de l'établissement à pourvoir aux moyens nécessaires au bon fonctionnement de la formation. La capacité à assumer les heures de formation inscrites dans les maquettes, en tenant compte des taux de pression s'appliquant aux disciplines concernées, doit bien sûr également être examinée.

S'il revient au Conseil Académique de valider la qualité de la formation proposée et son adéquation avec la demande sociétale, il revient au Conseil d'Administration de fixer la stratégie de l'établissement et le cadre d'évaluation de la soutenabilité de la formation proposée. La stratégie de l'établissement a été définie au sein des axes stratégiques du projet d'établissement 2024 - 2028 et est déclinée dans les Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens.

L'évaluation de la soutenabilité requiert la définition d'un modèle qui mette en regard l'ensemble des coûts afférents à la formation, et l'ensemble des recettes. Les objectifs du modèle proposé sont les suivants :

- Disposer d'un modèle commun pour tous nos Diplômes Universitaires
- Avoir une visibilité sur les résultats prévisionnels pour éclairer la décision

Le premier travail sur le coût des Diplômes Universitaires a débuté lors des travaux sur la cartographie économique de l'établissement. Ce travail a déjà été actualisé une première fois avec le projet « Connaissances des coûts » basé sur les coûts 2019 dans lequel l'établissement s'est engagé. Le projet « Connaissances des coûts » a été renouvelé sur les coûts 2021 et présenté par la Vice-Présidente déléguée aux moyens et la Direction Pilotage Prospective Amélioration continue au conseil d'administration du 17/11/2023. Le modèle du coût des DU s'appuie donc sur cette dernière version présentée au conseil d'administration.

Connaissance des coûts

Dans le projet « Connaissances des coûts », chaque DU appartient à un regroupement disciplinaire et un domaine disciplinaire de formation. La classification des domaines disciplinaires a été imposée par le ministère. Quatre regroupements disciplinaires sont mobilisés, à savoir :

- 1) Sciences du vivant (Ex diplômes : Licence 1 STAPS Tronc commun, Licence professionnelle Gestion de l'eau, Master Risques et Environnement).
- 2) Sciences de la matière, de la terre (Ex diplômes : DUT Chimie initiale, Licence professionnelle cartographie, Master physique appliquée).
- 3) Mathématiques, stic, ingénierie (Ex diplômes : DUT Génie Mécanique et Productique, Licence Mathématiques, Master de méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises).
- 4) Sciences humaines et sociales (Ex diplômes : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Licence de Droit, Master d'Histoire).

- Les recettes des DU sont composées des droits d'inscription et éventuellement dans certains cas, d'autres ressources (ex : subventions).
- Le coût complet d'un Diplôme Universitaire comprend **les coûts directement générés par les heures de cours dispensées et les coûts** qui peuvent être **rattachés indirectement à la formation par le biais d'une clé de répartition, c'est-à-dire les frais de structure.**

Les coûts liés directement à l'activité du DU sont constitués du coût direct d'une heure d'enseignement en équivalent TD (HEQTD). Le coût direct d'une heure d'enseignement est composé de l'heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires), des primes de responsabilité pédagogiques spécifiques au DU, des charges de fonctionnement (par exemple : chauffage) et des dotations aux amortissements (amortissement de l'équipement pédagogique) spécifiques au DU.

Les coûts indirects d'une heure d'enseignement sont les charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien (par exemple : la masse salariale des agents appartenant à la Direction des Systèmes d'Informations, la masse salariale des agents appartenant au Service Commun de Documentation) et les charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement (par exemple : la dotation aux amortissements d'un véhicule mutualisé).

Le coût direct et indirect moyen d'une heure d'enseignement par domaine disciplinaire de formation.

Domaine disciplinaire de formation	Coût direct	Coût indirect	Coût complet moyen
Mathématiques ; Ingénierie	194 €	108 €	302 €
Sciences de la matière, de la terre	220 €	137 €	357 €
Sciences du vivant	177 €	123 €	300 €
Sciences humaines et sociales	177 €	114 €	291 €

Dans le tableau, le coût moyen des DU est fondé sur le coût moyen d'une heure d'enseignement des formations accréditées. Cela permet d'avoir un coût des DU plus stable par domaine disciplinaire, moins volatile dans le temps. Le coût direct des BIATSS n'est pas intégré dans les coûts directs mentionnés car il comprend principalement la préparation et assistance technique en TP/TD et la préparation des salles, deux éléments qui ne sont pas présents dans les formations DU.

Ces éléments étaient déjà présents dans le précédent modèle des DU.

- La somme du coût direct et indirect constitue le coût complet de l'heure d'enseignement dispensée au sein du diplôme universitaire concerné.
- Recettes - Coûts directs = Marge sur coûts directs
- Recettes - Coûts directs – Coûts indirects = Résultat

Des résultats obtenus résultent trois interprétations possibles :

- Le résultat est positif, le DU est complètement soutenable financièrement. Le DU pourrait cependant ne pas ouvrir, par exemple, si le taux de pression sur le domaine disciplinaire concerné est trop élevé.
- Le résultat est négatif et la marge sur coût direct est positive. La formation couvre les coûts directs générés. Elle contribue partiellement, ou pas du tout, à la couverture des coûts de structure.
- La marge sur coûts direct est négative, le DU n'est pas soutenable financièrement pour l'établissement. Cela demeure un critère d'appréciation parmi d'autres. Pour des raisons stratégiques, un DU avec ce type de résultat obtenu pourrait néanmoins ouvrir.

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

DU XXXXXX		
Mathématiques, stic, ingénierie		

Coût Standard

		Nb	Coût unitaire	Total
PRODUITS	Total produits			
	Droits d'inscriptions (1)			- €
	Frais de formation (2)			- €
	Subvention			- €
	Total Général (a)			- €
CHARGES	Total charges			
	Coûts totaux liés au projet			
	<i>Coûts directs</i>			
	Coût des heures de la maquette (3)		194 €	- €
	Prime pédagogique du responsable			
	Total coût direct (b)		194 €	- €
	MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c			- €
	<i>Coûts indirects</i>			
	Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement		108 €	- €
Résultat (c-d)			- €	

Remarque :

(1) **Les droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.

(2) **Les frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopies fournis aux étudiants.) Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).

(3) **Le coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :

- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
- les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
- les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.

Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.

(4) **Le coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :

- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
- charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

DU XXXXXX	 
Sciences de la matière, de la terre	

Coût Standard

PRODUITS

	Nb	Coût unitaire	Total
Total produits			
Droits d'inscriptions (1)			- €
Frais de formation (2)			- €
Subvention			- €
Total Général (a)			- €

CHARGES

Total charges			
Coûts totaux liés au projet		Nb	Coût unitaire
<i>Coûts directs</i>			
Coût des heures de la maquette (3)			220 €
Prime pédagogique du responsable			
Total coût direct (b)			220 €
MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c			- €
<i>Coûts indirects</i>			
Participation au coût indirect d'une heure			137 €
Résultat (c-d)			- €

Remarque :

- (1) **Les droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.
- (2) **Les frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopiés fournis aux étudiants.)
Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).
- (3) **Le coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :
 - une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
 - les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
 - les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.
 Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.
- (4) **Le coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :
 - charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
 - charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

DU XXXXXX	 
Sciences du vivant	

Coût Standard

	Nb	Coût unitaire	Total
PRODUITS	Total produits		
	Droits d'inscriptions (1)		- €
	Frais de formation (2)		- €
	Subvention		- €
	Total Général (a)		- €
CHARGES	Total charges		
	Coûts totaux liés au projet		
	<i>Coûts directs</i>		
	Coût des heures de la maquette (3)		177 €
	Prime pédagogique du responsable		
	Total coût direct (b)		177 €
	MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c		- €
	<i>Coûts indirects</i>		
Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement (d) (4)		123 €	
Résultat (c-d)		- €	

Remarque :

(1) **Les droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.

(2) **Les frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopies fournis aux étudiants.)

Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).

(3) **Le coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :

- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
 - les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
 - les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.
- Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.

(4) **Le coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :

- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
- charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

DU XXXXXX		
Sciences humaines et sociales		

Coût Standard

		Nb	Coût unitaire	Total
PRODUITS	Total produits			
	Droits d'inscriptions (1)			- €
	Frais de formation (2)			- €
	Subvention			- €
	Total Général (a)			- €
CHARGES	Total charges			
	Coûts totaux liés au projet		Nb	Coût unitaire
	<i>Coûts directs</i>			
	Coût des heures de la maquette (3)			177 €
	Prime pédagogique du responsable			
	Total coût direct (b)			177 €
	MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c			- €
	<i>Coûts indirects</i>			
	Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement (d) (4)			114 €
Résultat (c-d)			- €	

Remarque :

(1) **Les droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.

(2) **Les frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopiés fournis aux étudiants.)

Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).

(3) **Le coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :

- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
- les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)

- les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.

Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.

(4) **Le coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :

- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
- charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.